

## L'antenne-relais de la rue de l'Yser cache une forêt d'inquiétudes

PAR ANNE COURTEL

**Première réunion publique hier soir en mairie autour des antennes-relais. Si les habitants de l'Yser étaient présents, ils ont été rejoints par ceux d'autres quartiers inquiets eux-aussi. Car si la ville a gelé les implantations pour un an, quel sera le sort des antennes existantes ?**

Ils savaient les représentants d'Orange présents hier, qu'ils passeraient un sale quart d'heure face aux habitants inquiets des ondes électro-magnétiques dégagées par les antennes relais qui peuplent les toits de la ville.

Il y a quelques semaines, les riverains de la rue de l'Yser avaient bloqué l'érection d'une antenne. « Il faut quand même rappeler qu'il n'y a eu aucune information, aucun affichage... Ce serait quand même la moindre des choses », a plaidé Yves Clément, président de l'association Risquons-tout pour l'environnement.

**Une information qui n'est toutefois pas prévue par la loi, a rappelé Michel Decottignies d'Orange.**



Yves Clément a porté la voix de la cinquantaine d'habitants présents. PHOTO LA VOIX

Le lendemain de ce coup d'éclat, le conseil municipal de Tourcoing avait voté à l'unanimité le refus de nouvelles installations. « Toutefois juridiquement le maire n'a pas le pouvoir formel de s'y opposer », a rappelé Bernard Despierre, adjoint au maire. Mais bien peu d'opérateurs vont se risquer à braver cette opposition des pouvoirs publics et des habitants.

Car hier les inquiétudes n'ont cessé de s'exprimer et chacun a eu du mal à entendre les arguments de l'autre. Aux craintes des habitants, les représentants d'Orange ont dégainé les analyses de l'Organisation mondiale de la santé et la loi. Aux arguments des opérateurs, les auditeurs ont opposé les rapports alarmistes de certains scientifiques. Et au centre, l'élu a été obligé de rappeler que « la ville n'encaisse rien sur les antennes-relais puisqu'elles sont installées sur des domaines privés ».

### Et les antennes existantes ?

Hier s'étaient également invités à la réunion des riverains confrontés à la présence d'antennes-relais que ce soit boulevard de l'Égalité (lire ci-dessous), rue de Train-de-Loos ou rue Desurmont. « C'est bien d'interdire les installations pendant un an. Mais qu'en est-il pour les antennes qui sont déjà là ? »

L'élu vert ne pouvait rester sourd à leurs angoisses. « La meilleure garantie pour que les habitants aient le sentiment que les mesures des ondes soient indépendantes est qu'ils les fassent réaliser. On trouvera des moyens financiers. » Orange s'est montré coopératif pour « établir avec la ville une cartographie des sites et établir des mesures pour chacun d'entre eux ». L'urgence est maintenant de rédiger une charte avant que le délai d'un an soit écoulé. Tourcoing souhaite ainsi s'inspirer de Lille et Villeneuve d'Ascq qui ont adopté une telle convention. Une rencontre sera programmée fin janvier pour travailler à sa rédaction. •



TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.  
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

**"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.**

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel

[c'est aider](#)

Next-up organisation dans son combat,

c'est faire adopter le standard

BioInitiative

[0,6V/m, pourquoi ?](#) (cliquer)

